



## **COMMUNE DE ST GENEST MALIFAUX**

Fourniture et mise en place de 20 compteurs et de 10 vannes de sectionnements sur le réseau d'eau potable

Note Explicative

Copyright © Pöyry SAS

Tous droits réservés. Il n'est pas permis de reproduire ce rapport partiellement ou complètement sans le consentement écrit de Pöyry SAS

**NOTE EXPLICATIVE****SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>GENERALITES</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Plan de situation</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Synoptique</b>	<b>8</b>

**Annexes**

Bordereau des prix forfaitaire

Rapport Photos

**Plans**

## 1 GENERALITES

La Commune de ST GENEST MALIFAUX s'est engagée dans l'étude diagnostique de son réseau d'Alimentation en Eau Potable.

Pour ce faire, il est prévu la fourniture et la pose de :

- 20 points de comptages et équipements associés
- 10 vannes de sectionnements enterrées positionnées sur l'ensemble du réseau.

Le présent document constitue une consultation pour une demande de prix pour ces travaux.

Les encombrements devront être impérativement vérifiés pour chacun des compteurs.

Les arrêts d'eau nécessaires aux interventions seront effectués par les services de la régie communale.

Les compteurs seront mis en place soit dans la chambre des vannes des réservoirs, ou dans des regards sur la conduite de distribution, éventuellement en remplacement de compteurs existants.

Dans le cas de la création d'une chambre, un système d'évacuation des eaux pluviales devra être prévu.

Les prestations comprennent les terrassements en terrain de toutes natures et remblaiements en sable et tout venant autour et sous les regards.

Le fond de fouille devra être maintenu sec afin de permettre une pose des canalisations hors d'eau. En cas d'eau en fond de fouille, il est prévu de réaliser des pompages pour l'assèchement du fond de fouille (notamment lors de la coupure et vidange de la conduite existante) Ces pompages devront être permanents afin de respecter les exigences de pose des canalisations.

L'entrepreneur assurera la mise en place de l'alternat et de la signalisation routière.

La desserte des habitations riveraines doit être maintenue durant la totalité du chantier. Cette desserte concerne les piétons et l'accès pour les véhicules de secours.

Enfin, l'entrepreneur aura à sa charge la mise en place de barrières de sécurité pour isoler les zones de travaux et les zones de stockage de matériel.

La mise en place des compteurs comprendra la fourniture (y compris capteur d'impulsions de précision 100 l) et la pose des compteurs en respectant les

préconisations du fournisseur (notamment les longueurs droites) et toutes les sujétions de raccordement (manchette, cône de réduction...).

Les compteurs mis en place devront être compatibles avec la future mise en place de la télésurveillance.

L'ensemble des compteurs mis en place devront être du même fournisseur.

L'entreprise devra préciser le fournisseur pour le matériel utilisé.

Les dimensions des vannes seront conformes aux normes françaises.

Les vannes de réseaux seront posées sous bouche à clé à tête ronde avec mise en place d'un ensemble de manœuvre, tube allonge, cloche et tête de bouche à clé. Autour de la tête, sera confectionné un massif en béton de 40 cm de diamètre et de 15 cm d'épaisseur.

Les prestations comprennent les terrassements et remblaiements en sable et tout venant autour et sous les regards ou bouches à clef.

L'ensemble des vannes mise en place devront être du même fournisseur.

L'entreprise devra préciser le fournisseur pour l'ensemble du matériel utilisé.

Avant mise en service de la canalisation, il sera procédé à un lavage, désinfection et rinçage, conformément à la législation en vigueur. Des prélèvements d'eau, pour analyse, seront réalisés lors du rinçage conformément à l'article 4.2.2 du CCTP.

Les travaux à effectuer sont situés sur le plan ci-après.

Les photos d'identifications figurent en annexe.

## 2 CARACTERISTIQUES COMPTEURS

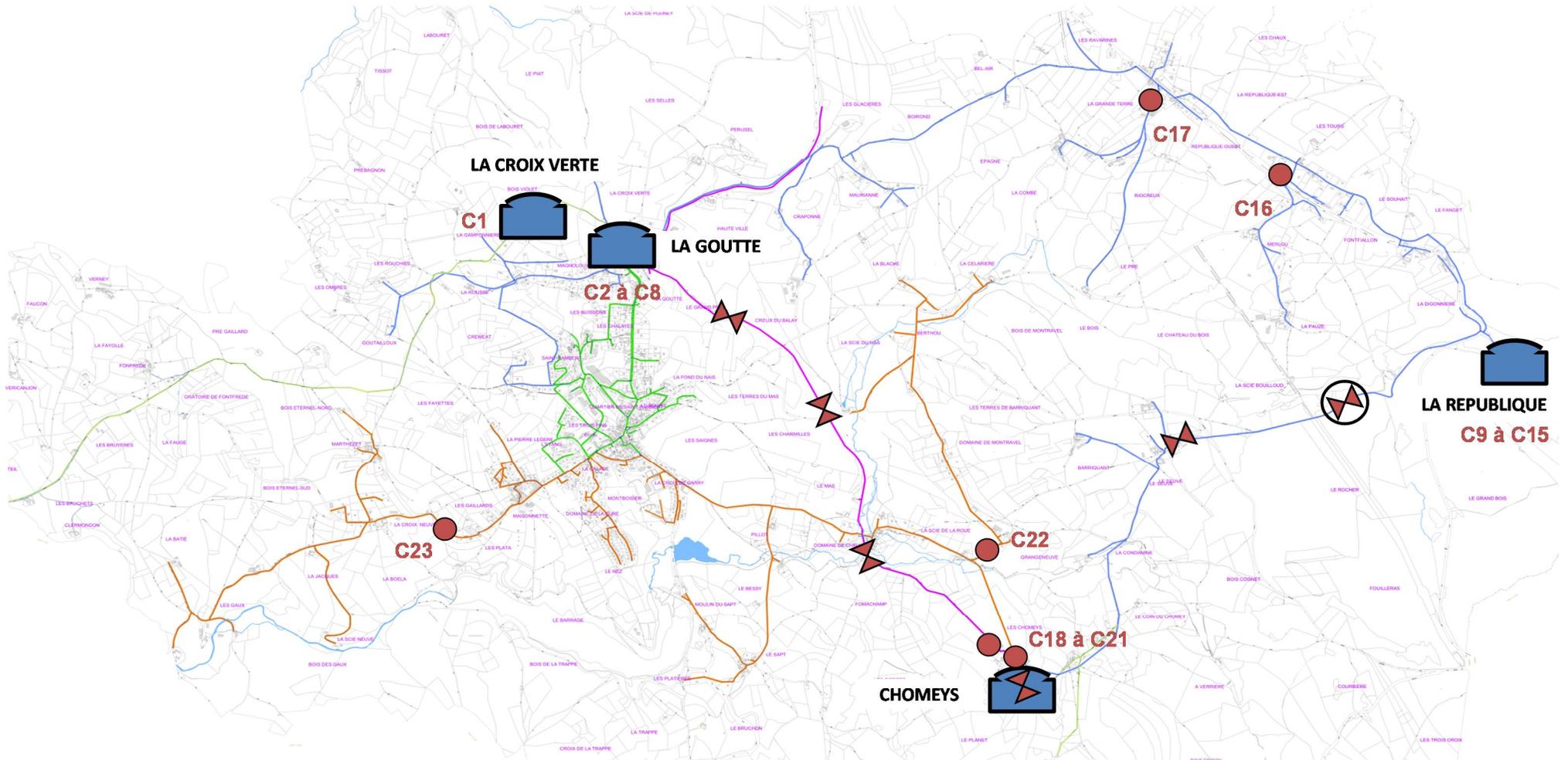
Les débits associés à chaque compteur sont présentés dans les tableaux ci-après :

Reservoir	Republique		La Goutte		Chomeys	Croix Verte
Compteur	Les Chomeys-Republique	Republique	La Goutte DN125	La Goutte DN150	Chomeys	Croix Verte
Numéro Compteur	C14-C15	C12-C13	C7-C8	C5-C6	C18-C19	C1
Volume Total (m <sup>3</sup> /j)	246	72	79	100	71	74
Volume moyen (m <sup>3</sup> /h)	10,2	3,0	3,3	4,2	3,0	3,1
Volume Pointe (m <sup>3</sup> /h)	15,4	4,5	4,9	6,3	4,5	4,6
Débit minimum (m <sup>3</sup> /h)*	2,6	0,7	0,8	1,0	0,7	0,8

\*Rendement de 75%

Compteur	Magnoloux	Merlou	Riocreux	Celariere	Marthezet
Numéro Compteur	C4	C16	C17	C22	C23
Volume théorique Total (m <sup>3</sup> /j)	19	11	13	11	18
Volume consommé (m <sup>3</sup> /j)	14	9	10	6	11
Volume moyen (m <sup>3</sup> /h)	0,8	0,5	0,5	0,5	0,7
Volume Pointe (m <sup>3</sup> /h)	1,2	0,7	0,8	0,7	1,1
Débit minimum (m <sup>3</sup> /h)	0,22	0,09	0,13	0,21	0,28
Linéaire de réseau (km)	3,5	1,40	2,00	3,30	4,50

3 PLAN DE SITUATION



4 SYNOPTIQUE

- Compteur existant
- Compteur divisionnaire + compteur de sectorisation à créer
- Compteur divisionnaire à créer

